

Le 10 octobre 2013
N° 15-2013

Commission permanente des retraités - Supplément à la Lettre de la Michodière

Le chantier de la dépendance remis aux calendes grecques ?

SOMMAIRE

Page 1 :

Le chantier de la dépendance remis aux calendes grecques ?

Page 2 :

Les caisses de retraite invitées à mieux cibler leurs aides aux personnes âgées dépendantes

Pages 2 et 3 :

Comment expliquer la faible disposition des individus à se couvrir face au risque dépendance ?

Pages 3 et 4 :

L'INSEE publie deux études sur le vieillissement démographique et les bénéficiaires de l'APA en 2040

Page 4 :

A savoir

Page 5 :

Agenda
Vie des régions
Contacts

La perte d'autonomie des personnes âgées, le grand chantier promis par les gouvernements successifs reste à l'état de promesse, que ce soit par le gouvernement précédent ou celui-ci.

Le premier ministre vient à nouveau d'annoncer le report en 2014, du projet de loi, pour une application en 2015. Ce chantier, on l'aura donc compris, ne sera plus prioritaire, si l'on a pu croire qu'il l'ait été un jour, en dehors des campagnes électorales.

La dépendance sous toutes ses formes atteint aujourd'hui 1.000.000 de personnes en France. Une estimation porte ce chiffre à 1.250.000 en 2025.

Selon l'INSEE l'âge moyen d'entrée dans la dépendance est de 83 ans pour les femmes, 78 ans pour les hommes, et 25% des séniors seront un jour ou l'autre confrontés au problème de dépendance.

Le premier enjeu financier repose sur la démographie, avec une forte augmentation à venir du nombre de personnes âgées susceptibles d'être atteintes d'incapacités physiques ou psychiques.

Le revenu moyen d'un retraité est de 1250 € alors que le coût mensuel de la dépendance varie entre 1500 € et 2000 € par an. Selon les régions le coût d'un hébergement va jusqu'à 3000 €, comme en Région Parisienne.

Les progrès médicaux ne seront pas le seul remède pour faire face à la situation ; le risque est de mettre toutes ces personnes en insécurité morale et physique.

Comme l'indique l'UCR-FO dans un communiqué paru en début d'année, le principal défi lié à l'avancée en âge reste celui du financement de la perte d'autonomie, que ce soit à domicile ou en établissement, et des charges qui pèsent sur les familles au regard des montants moyens de retraite insuffisants pour y faire face.

Il est impératif que la prise en charge de la perte d'autonomie se fasse dans le cadre de l'assurance maladie et conserve ainsi le lien intergénérationnel, garant d'une couverture sociale pérenne.

Nos acquis d'aujourd'hui seront ceux des générations de demain.

Serge RIO

Secrétaire de la commission permanente des retraités

Les caisses de retraite invitées à mieux cibler leurs aides aux personnes âgées dépendantes

08/08/13 - La Carsat de Rhône-Alpes a été amenée à restreindre en avril 2012 ses aides de prévention à la perte d'autonomie et au maintien à domicile des personnes âgées.

Questionnée à ce sujet en novembre 2012 par la députée PS de l'Isère, Marie-Noëlle Battistel, la ministre de la Santé, dans une réponse publiée le 6 août 2013 au Journal Officiel, rappelle que les caisses de retraite ont dû faire face à « une augmentation significative du nombre de demandes d'aide au maintien à domicile en 2011 et 2012 », rapporte le site « Tout sur la retraite ».

Du coup, « toutes les CARSAT ont pris des mesures similaires afin de mieux cibler les bénéficiaires de l'action sociale dans le respect du cadrage budgétaire pluriannuel », constate Marisol TOURAINE.

Les caisses de retraite vont être amenées à gérer encore plus finement leurs aides sociales envers les personnes âgées dépendantes. Dans le cadre de la prochaine COG Etat/CNAV, « l'amélioration du pilotage budgétaire des enveloppes dédiées à l'action sociale des personnes âgées sera recherchée pour rendre plus efficace la politique de prévention de la dépendance des retraités mise en place par la branche vieillesse », a prévenu la ministre.

Les dépenses d'aide à domicile de la CNAV ont augmenté de 80 millions d'euros entre 2009 et 2012, pour s'établir à 344 millions d'euros.

> [Article de Tout sur la retraite 7 août 2013](#)

> [La réponse de la ministre publiée au JO](#)

* * *

Comment expliquer la faible disposition des individus à se couvrir face au risque dépendance ?

10/09/13 - L'effort public en faveur des personnes âgées dépendantes représentait en 2010 quelque 24 milliards d'euros, soit 1,4 % du PIB français. Le reste à charge global est quant à lui estimé à 10 milliards d'euros. Les restes à charge au niveau individuel peuvent atteindre des sommes relativement élevées, en particulier lorsque la prise en charge s'organise en institution.

Paradoxalement, pour financer en partie ces restes à charge, seuls 2 millions d'individus disposent d'une couverture dépendance souscrite auprès d'un organisme privé de type viagère (jusqu'au décès), soit moins de 10 % de la population des 50 ans et plus.

D'après la FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurance), les prestations versées en 2010 aux personnes âgées dépendantes représentaient près de 166 millions d'euros, somme négligeable au regard du reste à charge total de 10 milliards d'euros évoqué. La Revue de la Littérature réalisée par l'IRDES (Institut de Recherche et Documentation en Economie de la Santé) propose une synthèse des différents freins à la souscription volontaire d'une assurance dépendance.

Les premiers renvoient au manque d'attractivité de l'offre d'assurance qui propose des garanties partielles, qui prennent souvent la forme de rente forfaitaire, à un prix relativement élevé.

Les seconds renvoient directement aux caractéristiques de la demande d'assurance et à la manière dont les individus appréhendent le risque dépendance.

La littérature pointe tout d'abord la méconnaissance du risque au sein de la population et des risques financiers associés. Beaucoup d'individus semblent sous-estimer ces risques ou bien surestimer la couverture publique. D'autres pourraient préférer s'appuyer sur le soutien familial en cas de dépendance.

(Source : *Revue de la Littérature de l'IRDES*)
Questions d'économie de la santé n° 188, juin 2013

* * *

L'INSEE publie deux études sur le vieillissement démographique et les bénéficiaires de l'APA en 2040

19/09/13 - Le maintien d'une fécondité relativement élevée et un flux migratoire de l'ordre de 100 000 entrées annuelles devraient suffire à préserver, à horizon prévisible, la France d'un processus de vieillissement « par le bas », celui qui découlerait d'une baisse de la population d'âge actif. C'est le constat d'une analyse de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) publiée le 17 septembre.

Bonne nouvelle pour notre pays, le vieillissement se fait donc « par le haut », c'est-à-dire par une croissance du nombre de plus de 60 ans, qui provient de l'allongement de la durée de vie et de l'arrivée progressive aux âges élevés des générations nombreuses du baby-boom. Le vieillissement a tendance à s'accélérer de 2006 à 2035, avec l'arrivée des baby-boomers, puis il ralentira ensuite à partir de 2035-2040.

Autre étude de l'INSEE, celle portant sur le coût de la prise en charge des personnes âgées dépendantes à l'horizon 2040. Selon le scénario central de projections réalisées par la DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques), il y aurait 1,5 million de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie en 2025, puis 2 millions en 2040 (1,7 et 2,2 millions selon les hypothèses optimiste et pessimiste), contre 1,2 million début 2012. Selon un scénario économique de référence dans lequel le PIB (Produit Intérieur Brut) croîtrait de 1,8 % par an en moyenne, le besoin total de financement sur le champ de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) passerait de 7,7 Md€ en 2010 (5,5 Md€ de dépense publique) à 12,4 Md€ en 2025, puis à 20,6 Md€ en 2040 (dont 11,1 Md€ de dépense publique).

L'Institut analyse les conséquences à venir sur le portefeuille des personnes âgées qui ont perdu leur autonomie. Aujourd'hui, le financement public couvre 68 % du coût de la dépendance. Déjà insuffisante pour une partie des personnes âgées, cette part est encore appelée à reculer en l'absence de réforme. La revalorisation de l'APA, avec des barèmes indexés sur les prix, ne suit pas l'évolution du coût de prise en charge de la dépendance, qui est un coût salarial qui évolue au même rythme que le salaire moyen. La part des dépenses couvertes par les aides publiques tomberait à 61 % en 2040, dans un scénario de croissance très faible du PIB (+ 0,8 % par an), et même à 54 % dans l'hypothèse d'une croissance moyenne annuelle de 1,8 %.

Tous ces constats ne portent que sur le champ de l'APA. Il faut rappeler que ces dépenses ne constituent qu'une partie du coût total de la prise en charge de la dépendance. Des projections plus complètes sont en cours de réalisation à la DREES. Le Premier ministre vient de confirmer une réforme de la prise en charge des personnes âgées dépendantes pour 2014. Mais pour l'heure, son contenu reste un mystère et la « phase de concertation officielle » prévue en septembre n'a toujours pas démarré. Le calendrier législatif est muet sur ce point jusqu'en mars 2014. Un nouveau report se prépare-t-il ?

Baby-boom et allongement de la durée de vie : quelles contributions au vieillissement ? - Insee Analyses N° 12 17 septembre 2013

L'allocation personnalisée d'autonomie à l'horizon 2040 - Insee Analyses N° 11

Projection des populations âgées dépendantes : deux méthodes d'estimation - DREES - Dossiers Solidarité et Santé n° 43, 19 septembre 2013

* * *

A savoir

Permis de construire

Halte aux recours abusifs en annulation

Selon le ministère du logement de nombreux recours à caractère mafieux sont déposés chaque année devant les tribunaux administratifs contre les permis de construire. L'ordonnance 2013-638 du 18 juillet 2013 parue au journal officiel, modifie profondément le contentieux de l'urbanisme avec notamment quatre mesures fortes applicables depuis le 19 août 2013.

Brocantes et vide-greniers

Le particulier ne peut participer qu'à deux vide-greniers ou brocantes par an et pour vendre uniquement des produits de seconde main. Le registre tenu par les organisateurs répertoriant les participants peut-être contrôlé par la police. L'article 321-7 du code pénal prévoit jusqu'à 6 mois de prison et 30 000€ d'amende pour les contrevenants.

Complémentaire santé

Les plafonds des ressources à ne pas dépasser pour avoir droit à une aide à la complémentaire santé (ACS) ont été relevés de 8,3% au 1^{er} juillet et sont passés à 11 600,49€ annuels, pour une personne seule.

Les personnes seules justifiant de ressources de moins de 8592,96€ par an ont droit à une complémentaire gratuite.

Renseignements sur le site www.amelie.fr

Evasion fiscale par an

L'évasion fiscale en France 60 milliards d'euros (trou de la sécu 14 milliards)

L'évasion fiscale dans l'union Européenne 1.000 milliards (dettes grecque et espagnoles 309 milliards et 900 milliards d'euros)

L'évasion fiscale dans le monde 5 500 milliards (3 fois le PIB de la France)

Vie de la commission permanente

Agenda

- Prochaine CE les 14 et 15 novembre 2013 à Paris
- Prochaine réunion bureau section retraités le 16 janvier 2014

* * *

Vie des régions

Exprimez-vous !

N'hésitez pas à transmettre vos questions et/ou suggestions au SNFOCOS, à l'attention de la Commission Permanente des retraités

Si vous connaissez des retraités non adhérents ou de futurs retraités, n'hésitez pas à le faire savoir au Délégué Régional au Secrétaire de syndicat départemental.

Pour ne pas être coupé de l'information, pensez à nous indiquer si vos coordonnées postales, internet ou téléphoniques ont changé. Merci

Les membres du Bureau des retraités régions Nord - Pas-de-Calais - Picardie et PACA se sont portés volontaires pour être destinataires des coordonnées des adhérents retraités de leur région.

Si d'autres membres du Bureau, issus d'autres régions, sont également intéressés, en faire la demande par mail à snfocos.retraites@orange.fr

Nous consacrerons désormais une rubrique à la vie des régions. Faites-nous remonter les informations (réunions, colloques, activités diverses et variées...).

Le point retraite, c'est aussi le support de communication et d'échange entre tous les adhérents retraités du Nord, du Sud, de l'Est, de l'Ouest, du Centre et de l'Outremer.

Contacts

Région Parisienne

Serge RIO
06 47 63 02 69
rio.bzh@orange.fr

Région PACA

Albert MAZZELLA
06 09 53 10 42
albert.mazzella@orange.fr

GENOVESE Joseph
04 93 35 92 26
joanag06@aol.com

FRANCHINI Claude
06 66 34 69 12
mterravecchia@yahoo.fr

Région Nord - Pas-de-Calais - Picardie

Marc MALAPEL
06 89 01 51 99
marc.malapel@sfr.fr

Midi Pyrénées

MANOU-BALDY Véronique
06 70 00 51 60
vbaldy@orange.fr

MOUTON Gérard
06 14 18 91 91
GFMOUTON@aol.com